

CORONAVIRUS (COVID-19)

1^{er} avril

RAPPELS ET NOUVELLES
DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

NOUVEAUX POINTS DE CONTRÔLE ROUTIER

pour limiter les déplacements entre les régions

- Région sociosanitaire de l'Outaouais : notamment entre le Québec et l'Ontario
- Région sociosanitaire des Laurentides : territoires des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides
- Région sociosanitaire de Lanaudière : territoires des MRC d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm
- Région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec : agglomération de La Tuque

Ces points de contrôle s'ajoutent à ceux déjà prévus pour d'autres régions et territoires éloignés du Québec de même que ceux le long des différentes frontières.



TOUT DÉPLACEMENT
non essentiel est INTERDIT

RESSEREMENT
DES CONTRÔLES
dans les résidences
pour personnes âgées
Toute visite ou sortie
des résidents est interdite



LES RASSEMBLEMENTS
SONT INTERDITS



FERMETURE OBLIGATOIRE
DES COMMERCES
NON ESSENTIEL



418/450/514/819
ou 1 877 644-4545
[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)